



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 janvier 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le 28 janvier,**

Un Conseil Municipal extraordinaire s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 25 janvier 2022

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

**Nombre de membres**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 04

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Hélène KOU, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Christophe ALLARD, Evelyne CASTELAIN, Dominique JOUSSE, Jean-François THOMASSON, Jean-Marie RUIZ.

**Absents excusés** : Yohan MARECHAL, Christian BERTRAND, Kornélius GOUDAPPEL.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de deux points à l'ordre du jour qui seront traités en point n°2 et 3.

**1) Validation du projet de la plaine de sports et de loisirs et sollicitation des financeurs.**

Mme le Maire présente le projet d'aménagement de la plaine de sports et de loisirs dont l'étude de faisabilité a été établie par l'Agence Technique Départementale (ATD). Ce projet peut bénéficier de subventions de la part de différents financeurs (Etat, Région, Département, Agence nationale des sports). Mme le Maire présente le plan prévisionnel de financement qui sera annexé à cette délibération.

En conséquence, Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à valider le projet d'aménagement de la plaine de sports et de loisirs, à valider le plan de financement annexé à cette délibération et à autoriser Mme le Maire à solliciter les différents financeurs potentiels.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **valide** le projet d'aménagement de la plaine de sports et de loisirs et le plan de financement.

## 2) Dénomination officielle des voies. Tableau des voies et chemins.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** la création de la voie libellée suivante : **Impasse des Cailloux**.

## 3) Attributions de compensations.

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 11 août 2021 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation ;

Vu la délibération n°DC-2022-002 de la CCILAP en date du 27 janvier 2022 portant modifications des attributions de compensation à compter de 2022 ; Madame le Maire indique que la modification concerne la compensation du transfert de la Taxe d'Aménagement à l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **prend**, acte des modifications intervenues dans le calcul des attributions de compensation à compter de 2022 et **approuve**, les attributions de compensations pour 2022 entre la Communauté de communes et ses communes membres, selon le tableau annexé.

Fin de séance : 20h00.

## Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 28 janvier 2022.

- 1) 2022/01 – 10 : Validation du projet de la plaine de sports et de loisirs et sollicitation des financeurs - Délibération.
- 2) 2022/01 – 11 : Dénomination officielle des voies. Tableau des voies et chemins – Délibération.
- 3) 2022/01 – 12 : Attributions de compensations – Délibération.

## SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	<b>EXCUSÉ</b>
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	<b>EXCUSÉ</b>
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	<b>EXCUSÉ</b>